

MAIRIE DE MUSIÈGES
74270 MUSIÈGES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 MARS 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 08
Excusé : Jean THOMASSIN
Absents : Nathalie VALEUX, Xavier ORSET
Invité : Sébastien ALCAIX

Secrétaire de séance : Alexis MARET

Le compte rendu du conseil municipal du 2 février 2016 est approuvé sans remarques.

Monsieur ALCAIX, chargé de mission auprès du Syndicat Mixte Ussets et Rhône rend compte de l'avancement de la procédure de révision générale du PLU de la Commune. Il indique que l'étude confiée à ADELA relative à l'OAP est en cours de finalisation. L'étude environnementale élaborée par AGRESTIS est en cours d'élaboration et que la carte de zonage est mise aux normes COVADIS. Le règlement est en phase d'achèvement certains points seront validés en groupe de travail PLU.

Délibération n° 2016/03/01 : Demande de subvention au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'eau potable et d'un plan de récolement

La Commune souhaite réaliser un diagnostic de son réseau d'eau potable, Cette tâche est réalisée dans l'objectif d'avoir une meilleure connaissance du réseau permettant d'améliorer sa gestion et afin d'avoir un prévisionnel pertinent de travaux sur plusieurs années.

Une consultation va donc être engagée dans le respect du code des marchés publics.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,**
- **d'autoriser le Conseil départemental, en sa qualité de guichet unique, à percevoir et reverser les aides de l'Agence, pour le compte de la collectivité.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, Accepte la proposition de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, et autorise le Conseil départemental, en sa qualité de guichet unique, à percevoir et reverser les aides de l'Agence, pour le compte de la collectivité.

Délibération n° 2016/03/02 : Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération 2014/04/04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
 Accepte la rectification d'une erreur matérielle sur la délibération 2014/04/04 relative à
 L'affectation des résultats 2014 du budget d'eau :
 L'excédent de fonctionnement 2014 soit 1 413,99 euros au budget primitif 2015 en recette de
 fonctionnement au compte 002.

Délibération 2016/ 03/ 03 : Poursuite de la révision générale du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré la prescription du PLU et en a défini les modalités de concertation le 5 novembre 2008. Il ajoute que le Conseil Municipal a délibéré de nouveau le 21 janvier 2014 pour adapter la révision du PLU au contexte législatif et notamment celui de la loi Engagement National pour l'Environnement (loi dite "Grenelle II").

Depuis, la Communauté de Communes du Val des Ussets a voté pour le transfert de compétence PLU par délibération du Conseil Communautaire du 24 juillet 2015.

Le transfert de compétence a été rendu effectif par l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0033 en date du 22 octobre 2015.

Monsieur le maire explique que la Communauté de Communes du Val des Ussets (CCVU) a donné son accord pour la poursuite de la révision du PLU de Musièges, vu que celle-ci est en phase de finalisation.

Aussi, le Conseil Municipal doit donner son accord pour que la CCVU termine la révision générale du PLU ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil municipal, DECIDE de donner son accord pour que la CCVU termine la révision générale du PLU de Musièges

Délibération 2016/03/04 : Frais d'obsèques de Monsieur Jeannot MAGNIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que suite au décès de Jeannot MAGNIN et compte tenu de la situation familiale et financière de ce dernier ; des mesures urgentes ont été prises pour assurer une sépulture décente au cimetière de Musièges pour ce jeune de la commune. Les pompes funèbres de la Balme de Sillingy chargés des démarches funéraires ont présentés une facture qui s'élève à 1 943.00 euros TTC déduction faite des dons effectués par différentes personnes.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil municipal, AUTORISE le Maire à régler les dépenses de sépulture de Jeannot MAGNIN pour un montant de 1943,00 euros TTC aux pompes funèbres de la Balme.

Délibération 2016/03/05 : Tarif des coupes de bois 2016

En lien avec l'ONF, la commune délivre des lots de bois de chauffage sur pied en forêt communale au Mont.

Le tarif des lots d'environ 12 stères est fixé à 65,00 euros le lot, 50 euros pour la commune et 15,00 par lot pour la délimitation qui sera versés à l'ONF.

Monsieur le Maire rappelle les clauses impératives qui s'appliquent aux acquéreurs :

- Résider dans la commune
- Exploiter eux-mêmes le lot
- Acquérir un seul lot par foyer
- N'utiliser le bois acheté que pour sa consommation personnelle (revente interdite)
- Respecter le délai impératif d'exploitation fixé au 30 juin 2017 (passé cette date, le bois sur pied ou stocké en forêt redeviendra propriété de la commune)

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Conseil municipal, APPROUVE le tarif de 65,00 euros le lot dont 15 euros seront reversés à l'ONF et les clauses qui s'appliquent aux acquéreurs.

DIVERS :

Acquisitions foncières : Monsieur le Maire indique que pour mener à bien les projets de réalisation d'équipements publics sur la commune il convient de faire une proposition d'achat aux propriétaires de la parcelle 533 à Musièges et 422 et 423 à Chilly. Le conseil municipal donne son accord pour qu'une proposition soit faite sur la base de 50 euros le m² en zone U et 2 euros le m² en zone N ; Un courrier sera adressé aux propriétaires en ce sens.

Rénovation de la façade de l'ancienne Mairie : Dans l'attente des devis demandés ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Eclairage public : Suite à l'inventaire des points d'éclairage public réalisé par la Régie d'électricité de Seyssel il s'avère que 26 points d'éclairage sont défectueux une demande de réparation est envoyée à la régie en demandant d'étudier la possibilité de remplacer le système actuel par des lampes à LED.

Réflexion sur la destination de la maison « Guenet » : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la mairie par une personne désireuse d'acquérir la maison. Il requiert l'avis du conseil municipal sur le devenir de ce bâtiment. La majorité des membres du conseil ne souhaite pas que la commune se dessaisisse de ce bien. Une étude sera réalisée en vue de sa rénovation.

Manifestations communales et associatives :

Musièges Animation et les Pot'irons souhaitent organiser une « Chasse aux œufs » le 27 mars 2016. La commune prendra en charge l'achat de Chocolats et de boisson pour les enfants.

La fête de l'été aura lieu le 16 juillet 2016, la commune prendra en charge le feu d'artifice dans la limite de 3600 euros TTC ;

Un devis sera demandé pour la réparation de la fontaine ainsi que pour l'habillage extérieure de la partie « ascenseur » de la salle des fêtes.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 5 avril prochain.

Affiché le 15 mars 2016

Le Maire,
Pascal COULLOUX

